

**PARTENARIAT
NIORT AGGLO / CCI/ CMA**

-

FICHES ACTIONS

2021-2023

ANNEXES

ANNEXE 1

Intitulé de l'action collective : **ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX DIRIGEANTS**

Objectifs :

Favoriser la pérennité des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de services en répondant aux besoins immédiats et futurs des nouveaux créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Contenu détaillé des modules de formation (3 séries de 6 modules pratiques de 2h, soit 1 série de 6 modules par an) :

Exemples de thèmes abordés : les thèmes abordés dans le cadre de ce parcours peuvent être adaptés en fonction des besoins des entreprises

- **Construire une stratégie commerciale efficace** => Définir son offre, identifier sa clientèle pour le traduire en actions commerciales.
- **Optimiser sa démarche commerciale** => Construire des actions commerciales et des outils de fidélisation.
- **(Les outils du WEB => le site WEB (marchand ou non), le référencement, l'e-mailing, les réseaux sociaux)**
- **Optimiser la gestion de son temps** => Améliorer son organisation pour être plus efficace
- **Lire et comprendre ses documents comptables** => Aller à l'essentiel dans la lecture de son bilan.
- **Adopter des outils simples de suivi de son activité** => Mise en place et suivi d'un tableau de bord.

Problématique visée : Répondre aux besoins des nouveaux chefs d'entreprise (installés depuis moins de 5 ans).

Conditions externes de réalisation : 8 chefs d'entreprise inscrits minimum par réunion.

Public visé : Les artisans et commerçants ayant créé leur entreprise sur Niort Agglo depuis moins de 5 ans.

Coût détaillé de l'action : 9900 €/ an, soit 29 700 € au total, dont une partie prise en charge par la CCI et par la CMA

Financement de l'action pour chaque année : chacun des 3 partenaires (CAN, CCI et CMA) prend à sa charge l'équivalent d'un tiers de la prestation globale, soit 3300 €.

NIORT AGGLO	CCI	CMA
3300 € ↳ Dont 1650 € HT facturés par la CCI, une fois par an à l'issue de la prestation ↳ Dont 1650 € nets de TVA facturés par la CMA, une fois par an à l'issue de la prestation	3300 € HT (soit l'équivalent d'un 1/3 du temps passé)	3300 € nets de TVA (soit l'équivalent d'un 1/3 du temps passé)

Date de l'action collective : 2021-2022-2023 (3 séries de 6 modules)

ANNEXE 2

Intitulé de l'action collective :

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES

Objectifs :

Favoriser la transmission des entreprises commerciales, artisanales ou de services sur le territoire de Niort Agglo.

Sensibiliser et préparer les chefs d'entreprise et plus particulièrement ceux âgés de plus de 55 ans à la transmission de leur affaire : anticiper les cessations d'activités à 3 ans minimum.

Aider les chefs d'entreprise à présenter un dossier synthétique de leur affaire à céder (à destination de repreneur potentiel).

Contenu détaillé de l'accompagnement : une réunion d'information par an

Thèmes pouvant être abordés avec le chef d'entreprise :

1/ Les aspects juridiques :

L'acte de vente, la garantie de paiement, le suivi et le parrainage de l'entreprise, l'option vente des éléments de l'actif ou vente des parts et/ou des actions de l'entreprise.

2/ Les aspects sociaux-fiscaux :

La retraite du dirigeant et de son conjoint, la poursuite des contrats de travail pour les salariés, la réorganisation initiale, incidences fiscales et plus-values.

3/ L'évaluation de l'entreprise :

Les méthodes, les outils, les ressources professionnelles.

4/ Les outils de vente :

Les supports professionnels, les professions libérales, les cabinets et agences immobilières, les journaux spécialisés et Internet, les outils consulaires (Transentreprise, BNOA (Bourse Nationale des Opportunités Artisanales) ...).

Problématique visée : éviter la disparition d'entreprises artisanales, commerciales ou de services et limiter la désertification des centre-bourgs et centre-villes.

Résultats attendus : l'anticipation et la prise de conscience des chefs d'entreprise sur cette problématique.

Modalités : Cette rencontre sera réalisée uniquement sous format physique. Elle pourra se tenir à l'occasion des rencontres nationales de la transmission (novembre) sur le territoire de Niort Agglo.

Public visé : Les artisans, commerçants et prestataires de services sur Niort Agglo, âgés de plus de 55 ans

Coût détaillé de l'action : 500 € / an (avec facturation CCI à Niort Agglo : 250 € HT et facturation CMA à Niort Agglo : 250 € nets de TVA / an), soit 1500 € sur les 3 ans

Date de l'action collective : 2021-2022-2023

ANNEXE 3

Intitulé de l'action :

FOURNITURE DU FICHER DES ETABLISSEMENTS DE NIORT AGGLO ET DES CREATIONS ET RADIATIONS D'ETABLISSEMENTS

Objectifs :

- Fournir la liste des entreprises implantées sur le territoire de Niort Agglo, dans le cadre des travaux d'observation économique de Niort Agglo

Contenu :

- Liste des établissements de Niort Agglo inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (Fichier CCI) et au Registre des Métiers, fournie une fois par an
- Liste des créations et des radiations d'établissements enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés (fichier de la CCI) et au Registre des Métiers, fournie une fois par mois (en début de mois). La liste comprend chaque mois les données cumulées depuis le début de l'année, sans mise en évidence des créations et radiations fournies les mois précédents.

☒ Champs fournis pour chacune des listes : SIRET, raison sociale, enseigne, civilité, nom et prénom du dirigeant légal, fonction du dirigeant légal, activité déclarée, code NAF économique, libellé du NAF économique, libellé du secteur économique, adresses physiques et postales, téléphone, courriel de l'entreprise, forme juridique, date de création, origine, effectif salarié, catégorie de l'établissement, code et libellé ICS, âge du dirigeant légal

Champs spécifiques à la liste des créations et radiations : date de création, origine de la création date de radiation, motif de radiation.

Listes fournies sous format Excel.

Conditions d'utilisation :

Les fichiers fournis sont réservés à une utilisation strictement interne à Niort Agglo.

Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, totalement ou partiellement.

Le service Développement Economique s'interdit expressément de céder, transmettre ou communiquer à un tiers sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, les informations contenues dans les fichiers.

Public visé : Service Aménagement et Développement économique de Niort Agglo

Coût détaillé de l'action :

➤ CCI :

Liste complète des établissements qui s'élève à 1 211,57 € HT (facturation en fonction du nombre d'établissements, qui était de 3 772 établissements au 01/01/2021)

Liste mensuelle des créations et radiations : forfait de 450 € HT

Soit un total de 1 661,67 € HT

➤ CMA :

Liste complète des établissements et liste mensuelles des créations et radiations du Registre des Métiers : 1470 €

Date de fourniture de la prestation : en début d'année pour la liste complète des établissements et au début de chaque mois pour la liste des créations et radiations. La fourniture du fichier des établissements et sa facturation pourront être revues en fonction de la mise en place du guichet unique par l'INPI.

ANNEXE 4

Intitulé de l'action :

PARTICIPER A L'ORGANISATION DES EVENEMENTS NUMERIQUES DE NIORT AGGLO

Objectifs :

- Accompagner l'organisation d'événements numériques sur le territoire de Niort Agglo (Niort Numéric, rendez-vous d'affaires, ...)

Contenu :

L'accompagnement des chambres consulaires pourra revêtir différents aspects tels que :

- La promotion auprès des entreprises (des secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services) de l'événement Niort Numéric et plus particulièrement des rendez-vous d'affaires
- Organisation de rendez-vous express entre donneurs d'ordres et fournisseurs potentiels de prestations répondant à leurs besoins numériques liés aux usages du web, aux systèmes d'information, aux objets connectés, à l'informatique décisionnelle, à la sécurité des données...

Public visé :

- Des donneurs d'ordres, c'est-à-dire les entreprises, sociétés d'assurances et mutuelles, établissements publics, collectivités locales, organismes parapublics... ayant des besoins numériques.
- Des fournisseurs, c'est-à-dire les prestataires, freelances, micro-entreprises, agences web et de communication, consultants, entreprises du secteur du numérique (ESN) proposant des solutions web, de protection des données, d'édition de logiciels, d'infrastructures réseau...

Coût détaillé de l'action :

- La participation financière de la CCI et de la CMA sera discutée chaque année en fonction des orientations données par Niort Agglo (événement Niort Numeric, autres besoins d'entreprises identifiées, ...)

Date de l'action :

- Prospection des donneurs d'ordres, gestion de la plateforme de mise en relation et de programmation des rendez-vous (une année sur deux): de janvier à mars
- Dates à déterminer par Niort Agglo pour 2022 et 2023

ANNEXE 5

Intitulé de l'action collective :

PARTAGE DE PRATIQUES EN MATIERE DE SOUTIEN A L'INNOVATION ET D'INFORMATION SUR LES PORTEURS DE PROJETS

Contexte :

Niort Agglo a déployé un service innovation et accélération au sein de l'espace Niort Tech afin d'accompagner les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou de services.

Objectifs :

- Favoriser la création d'un écosystème favorable à l'émergence de projet d'innovation sur le territoire par des néo-entrepreneurs ou des entreprises existantes
- Organiser un soutien collaboratif aux porteurs de projets

Contenu :

- Mettre en œuvre des rencontres régulières entre les collaborateurs de la CMA, de la CCI79 et de Niort Agglo pour partager les pratiques d'accompagnement des porteurs de projet innovant.
- Organiser des revues de projets informelles et formelles/régulières
- Animation de temps collectifs pour les ressortissants CMA et CCI sur des thématiques en lien avec l'innovation (méthodologie, verticale métiers, ...) afin de détecter les projets et d'apporter des premiers niveaux d'information ou de sensibilisation; des rencontres individuelles découleront de ces temps collectifs.

Public visé :

- Futurs ou néo-entrepreneurs sur le territoire de Niort Agglo
- Entreprises existantes souhaitant mettre en œuvre une démarche d'innovation ou de diversification entraînant des besoins d'innovation interne ou externe

Coût détaillé de l'action : Sans implication financière dans le cadre de la présente convention

Date de l'action: 2021-2022

ANNEXE 6

Intitulé de l'action collective :

ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS ET COMMERCANTS DE PROXIMITE SUR LE PHYGITAL

Objectifs :

Accompagner les artisans et commerçants de proximité, ayant un point de vente, et les porteurs de projet sur les opportunités du commerce physique et digital.

Contenu:

- Mise en commun, au début de chaque trimestre ou semestre, des plannings des actions qui seront proposées sur le phygital par les chambres consulaires et Niort Agglo au public-cible dans le but d'élaborer:
 - un agenda coordonné
 - une communication conjointe
- Mise en œuvre d'actions collectives (ateliers de sensibilisation, formation, ...) à destination du public-cible
- Recrutement d'artisans et de commerçants de proximité sur la plateforme « Niort Agglo Ici on Drive », constitution de groupes de travail d'artisans et commerçants afin de les accompagner sur le commerce physique et digital.
- Relais d'information à destination des artisans et commerçants des actions de Niort Agglo et des chambres consulaires (Aides des collectivités, chèque e-commerce, diagnostics, ...)

NB : D'autres projets pourront être évoqués dans le cadre de l'animation de la filière commerce et des actions à mener pour les entreprises du territoire. Dans ce cas, les projets seront calibrés et pourront faire l'objet d'avenants.

Public visé : Artisans et commerçants de proximité de Niort Agglo ; porteurs de projet

Coût détaillé de l'action : Sans implication financière dans le cadre de la présente convention

Date de l'action collective : 2021-2022-2023

ANNEXE 7

Intitulé de l'action collective :
**BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE SECURITE INFORMATIQUE
ET NUMERIQUE RESPONSABLE**

Objectifs :

- Aider les entreprises à mieux gérer leur information stratégique et éviter de perdre une partie de leur richesse
- Permettre aux entreprises de prendre conscience des menaces multiples qui pèsent sur elles et que leur sécurité économique est devenue un enjeu majeur pour leur pérennité.
- Sensibiliser les entreprises à l'impact environnemental des outils numériques et pistes d'actions à destination des entreprises

1) Participation au dispositif Centre de Ressources Territorial en Cyber sécurité

- Mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation sur les risques « cyber » à destination des entreprises du territoire (cible départementale envisagée)
- Création d'un groupe de réflexion composé d'entreprises de toutes tailles afin d'identifier les axes de travail et de communication à mettre en œuvre dans le cadre du CRT
- Mise en commun des actions sur le thématique « cyber » (Formations/ ateliers/ interventions d'experts...)
- Relais d'information à destination des ressortissants des chambres consulaires des actions du CRT
- Participation et/ou co-organisation de manifestations sur le sujet « Cyber »

2) Numérique responsable

- Mise en commun des actions et diffusion de bonnes pratiques.
- Les actions seront développées et convenues au fil du temps avec les partenaires

NB : D'autres projets pourront être évoqués dans le cadre de l'animation de la filière numérique et des actions à mener pour les entreprises du territoire. Dans ce cas, les projets seront calibrés et pourront faire l'objet d'avenants.

Public visé : toutes les entreprises de la Niort Agglo

Coût détaillé de l'action : Sans implication financière dans le cadre de la présente convention

Date de l'action collective : 2021-2022-2023

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL

Pour 2021-2022-2023

	Coût total pour Niort Agglo	Part facturée par la CCI	Part facturée par la CMA	A la charge de la CCI	A la charge de la CMA
Accompagnement des Nouveaux dirigeants	3300 €	1650 € HT	1650 €	3300 €	3300 €
Accompagnement à la transmission d'entreprise	500 €	250 € HT	250 €		
Fourniture du fichier des établissements de Niort Agglo et liste des créations et radiations mensuelles	3 131,67 €	1 661,67€ HT (à réestimer tous les ans, en fonction du nombre d'entreprises)	1470 € (à réestimer tous les ans, en fonction du nombre d'entreprises)		
Participer à l'organisation des évènements numériques de Niort Agglo				Participation à estimer en fonction des orientations	
Partage de pratiques en matière de soutien à l'innovation et d'information sur les porteurs de projets	Sans implication financière dans le cadre de la présente convention				
Accompagnement des artisans et commerçants de proximité sur le phygital					
Bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et numérique responsable					
TOTAL	6 931,67 €	3 561,67€ HT	3 370 € net de TVA	3 300 € HT	3 300 €